

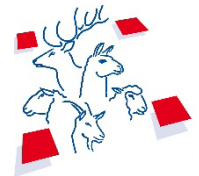
Tutoriel disponible en vidéo

Ce guide est disponible ci-dessous sous forme écrite ainsi que dans deux courtes vidéos

- [Sélection des animaux](#)
- [Prélèvement coproscopique et expédition](#)



Instructions pour le prélèvement et l'envoi d'échantillons coproscopiques chez les caprins, les ovins et les ovins laitiers



1. Sélection des animaux

- Sélectionnez les animaux et notez les numéros de leurs marques auriculaires ou marquez-les. Veuillez tenir compte des *conseils pour la sélection des animaux* ci-dessous. Vous avez deux possibilités :
 - Échantillons coproscopiques individuels - selles d'un seul animal
 - Échantillons coproscopiques collectifs - selles de 2 à 5 animaux d'un même groupe
- 👉 Échantillons individuels principalement recommandé en présence de problèmes au niveau d'individus.
- 👉 Planifier le prélèvement et l'envoi des échantillons pour **le lundi**. Si vous comptez envoyer plus de 10 échantillons, il importe d'en informer le SSPR une semaine avant l'envoi.

2. Prélèvement d'échantillon

- Utilisez des gants jetables et un nouveau sachet en plastique pour chaque échantillon (individuel ou collectif)
- Optimal :
- Prélevez avec ménagement les selles directement dans le rectum avec 1 ou 2 doigts.
 - Humidifiez les gants avec de l'eau si nécessaire (n'utilisez pas de lubrifiant ni de produit similaire).
- 👉 **Échantillon coproscopique collectif** : prélevez de **5 animaux d'un groupe au maximum** la même quantité de selles fraîches de chaque animal jusqu'à pouvoir remplir environ ½ gobelet de yoghourt. La même quantité est nécessaire pour un échantillon individuel.

Alternative :

Ramassez au sol les selles **fraîchement** déposées de l'animal.

- 👉 **À noter lors de la récolte au sol** : Les selles doivent pouvoir être attribuées aux animaux sélectionnés et être fraîches. Vous pouvez également temporairement séparer les animaux sélectionnés du troupeau, les placer sur une place propre et en dur (par exemple une courette de sortie) et attendre la défécation de chaque animal.

3. Emballage et formulaire d'examen

- Mettre les selles dans un **sachet en plastique étanche** (par exemple un sachet de congélation).
- Placez-le dans un deuxième sachet en plastique et refermez le bien.
- Si plusieurs échantillons sont envoyés dans la même enveloppe, étiquetez clairement les sachets et les formulaires (A, B, C, etc.) afin que chaque échantillon puisse être associé au formulaire d'analyse correspondant.
- Veuillez toujours **compléter intégralement** un formulaire d'analyse distinct pour chaque échantillon coproscopique, qu'il soit individuel ou collectif.

4. Envoi

- Placer le formulaire rempli, accompagné des échantillons coproscopiques emballés dans une des enveloppes d'envoi préadressées fournies par le SSPR, que l'on veillera à bien refermer.
- 👉 Pour les envois **multiples (plus de 3 échantillons)** numérotez les enveloppes d'expédition au verso (1, 2, 3, etc.).
- Si vous n'utilisez pas d'enveloppe d'expédition fournie par le SSPR, envoyez votre échantillon à l'adresse suivante : FiBL, Laboratoire de parasitologie, Ackerstrasse 113, 5070 Frick. Veuillez apposer la mention « LAB » à gauche de l'affranchissement.
- Déposez les échantillons au guichet postal en **courrier A le lundi**, de préférence au début de la semaine.
- 👉 Les envois de laboratoire biologiques d'une épaisseur maximale de 5 cm et d'un poids maximal de 500 g sont considérés comme des lettres ; les envois plus volumineux ou plus lourds sont considérés comme des colis.

5. Conservation (si nécessaire)

Les échantillons coproscopiques doivent être conservés au frais (température du réfrigérateur, 3 jours maximum) jusqu'à l'envoi.

6. Les résultats d'analyses et recommandations

Une fois l'analyse effectuée, vous recevrez :

- Une recommandation concernant le vermifuge (si nécessaire, à quel moment et avec quel produit)
- Une suggestion quant à la date du prochain examen des selles
- Votre vétérinaire traitant recevra une copie des résultats ainsi que des recommandations thérapeutiques

Conseils pour la sélection des animaux

Un troupeau se compose rarement d'animaux du même âge, présentant le même état nutritionnel, le même stade de gestation, etc. Or, ces facteurs influencent considérablement le degré de parasitose d'un animal. Il est donc judicieux de regrouper les animaux selon ces critères.

- 👉 Observez attentivement les animaux et **soyez attentif aux signes d'infestation par les vers**, tels que la perte de poids, une baisse de performance (production laitière, gains journaliers, retard par rapport au troupeau), un pelage hirsute ou sec, de la diarrhée, de la toux ou des conjonctives pâles.

Jeunes animaux

Les jeunes animaux sont généralement plus touchés par les infestations parasitaires que les animaux adultes. C'est pourquoi il convient de toujours envoyer un échantillon collectif de selles prélevé séparément sur les jeunes animaux.

Animaux présentant des signes de vers

Ces animaux doivent faire l'objet d'un examen à partir d'un échantillon de selles distinct. Si seuls quelques animaux présentent des signes de parasitose, il est préférable de prélever un échantillon de selles individuel.

Animaux en bonne santé

Il convient également de prélever occasionnellement des échantillons sur un groupe d'animaux en bonne santé, ne présentant aucun signe apparent de parasitose.

Examens complémentaires

Les frais de l'analyse des vers pulmonaires et de la grande douve du foie (grandes et petites) ne sont pris en charge par le SSPR que sur entente préalable ; autrement un bon (formulaire) supplémentaire est facturé par examen complémentaire.